

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE L'YONNE**  
**MAIRIE D'AVALLON**

N°AG90/2024

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX**

Le Maire de la Ville d'Avallon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2541-19,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 253-5,

Vu l'arrêté AG201/2019 en date du 3 juillet 2019 modifiant l'organigramme des services municipaux,

Vu les avis favorables émis à l'unanimité par le collège des représentants de la collectivité et par le collège des représentants du personnel lors de la réunion du Comité Social Territorial Technique du 21 mars 2024,

Considérant qu'il apparaît utile d'apporter des modifications à l'organisation générale des services,

**ARRÊTE :**

Article 1 : A compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, l'organigramme des service municipaux est modifié conformément à l'annexe 1.

Article 2 : Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, sachant que celui-ci peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.télérecours.fr](http://www.télérecours.fr).

Article 9 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes légales et transmis pour ampliation aux intéressés.

Avallon, le 28 mars 2024,

Le Maire,



Jamilah HABSAOUI.

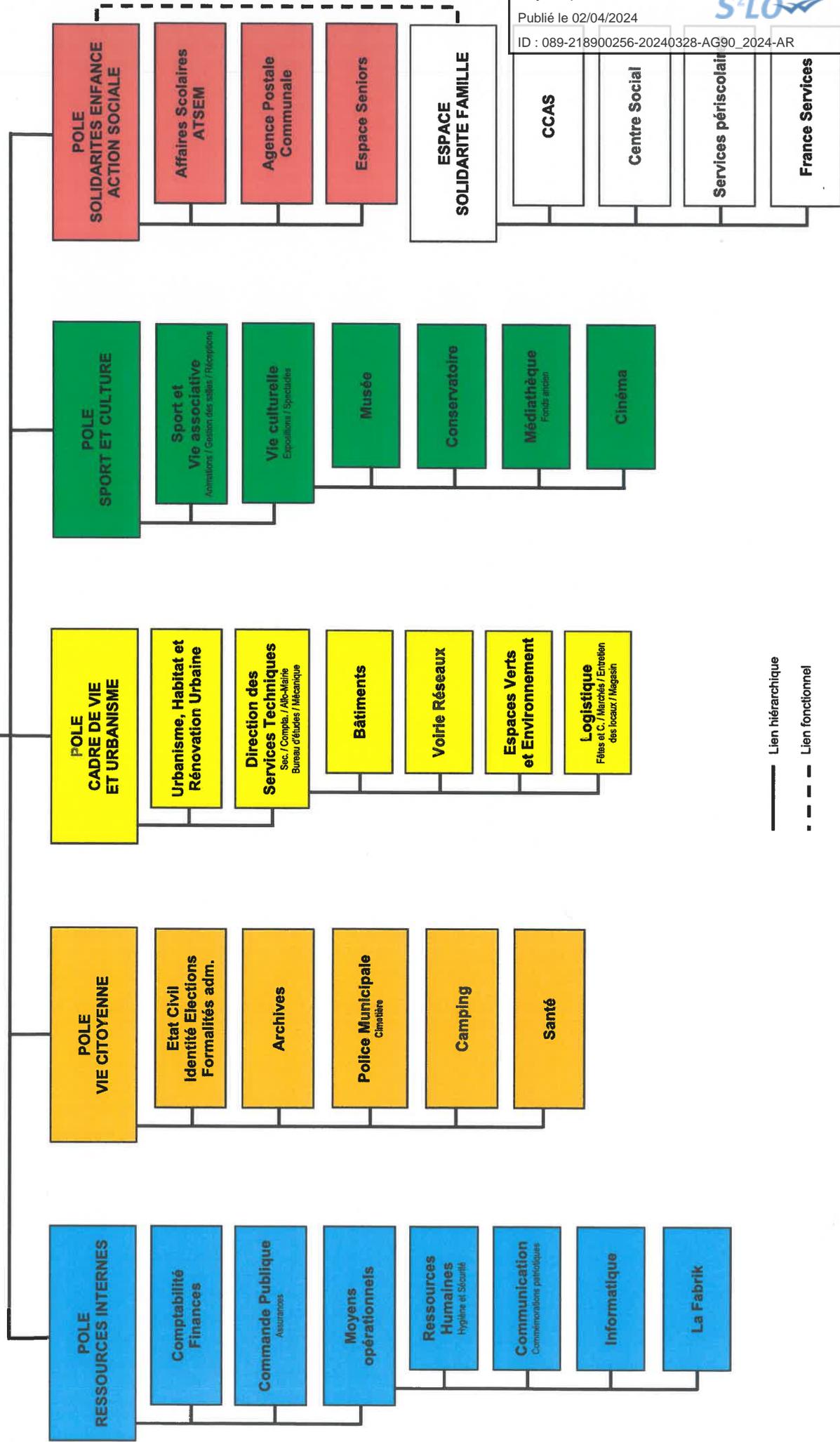
# Organigramme des services Municipaux

au 1er avril 2024

**MAIRE**

**CABINET DU MAIRE**  
Secrétariat du Maire

**DIRECTION DES SERVICES**  
Secrétariat - Courrier / Secrétariat du Conseil Municipal / PVD



— Lien hiérarchique

- - - Lien fonctionnel

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024



ID : 089-218900256-20240328-AG90\_2024-AR